

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2010

Date de convocation : 02/11/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mmes MONTALESCOT, SAUZÉ, LAFOND, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MAUREL, Mme FOURNALES

Excusé : M. RICHON,

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT

Secrétaire de Séance : M. MACHEFERT

Monsieur de ROUX avant de commencer la séance, souhaite que le Conseil Municipal ait une pensée pour Eric RICHON qui vient de perdre son épouse dans des circonstances tragiques. Il tient à lui faire savoir que le Conseil est de tout cœur avec lui et sa famille dans ces moments difficiles.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Octobre 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 Octobre 2010.

AMENAGEMENT ZONE AUX LES CROISIERES

Monsieur de ROUX rappelle que le développement économique de SAINTES se réalise essentiellement à l'ouest avec non seulement des commerces mais aussi avec des équipements de loisirs tels que cinéma, restaurants qui s'ajoutent au centre ludique du Vegas déjà existant.

Ainsi, l'est de saintes a été délaissé. Cependant, avec la liquidation des établissements Bertaud qui libère une superficie considérable, cette zone peut être l'objet de convoitise et de discussions entre promoteurs et municipalité de Saintes.

C'est dans ce cadre que Chaniers a été contactée par un certain nombre d'entreprises recherchant des terrains dans ce secteur.

Chaniers dans son P.L.U. a prévu des terrains à urbaniser situés dans le prolongement de la ZA des Nattiers et de la ZI des Brandes.

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil du 4 Octobre il avait été mandaté pour contacter les propriétaires des terrains situés dans le secteur des Croisières.

Cela a été fait.

Un certain nombre de propriétaires ont répondu positivement ce qui représente une superficie d'environ 47 000 m².

Une estimation de ces terrains a été demandée au Service des Domaines.

Il rappelle que ces terrains sont situés en zone AUx du PLU : il s'agit d'une zone immédiatement constructible sous réserve que la desserte des réseaux soit réalisée.

Si la Commune souhaite procéder à cet aménagement, plusieurs solutions s'offrent à elle :

- soit passer par un organisme (SEMIS, SEMDAS),
- soit créer au niveau communal, comme le permet une loi récente, une société publique locale

- soit réaliser elle-même l'opération comme cela a été fait pour la ZA des Nattiers.

Monsieur de ROUX indique qu'il doit rencontrer Monsieur F. MOREAU, Maître d'œuvre qui a déjà travaillé pour la commune afin de discuter de ces questions. Cet aménagement est en effet un investissement lourd qui va engager la Commune pour un certain temps (acquisition foncière, obtention des subventions, permis d'aménager, travaux de viabilisation). Un tel projet mettra environ 2 ans avant d'aboutir.

Monsieur HANNIER demande quels sont les avantages et les inconvénients d'un tel aménagement pour la commune.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit de mettre cet aménagement à la disposition des entreprises qui souhaitent se développer sur le territoire.

Si financièrement cela ne rapporte rien directement à la commune, cela permet un développement sur le plan économique et des créations d'emplois.

Monsieur NAUD demande quel avantage y-a-t'il à créer un nouvel organisme.

Monsieur de ROUX précise qu'il y a un avantage sur le plan comptable dans la mesure où la Commune est limitée dans sa capacité d'emprunt par rapport aux ratios d'endettement. La création d'une société publique locale permet d'être plus autonome.

Monsieur MACHEFERT demande si la commune dispose d'autres secteurs à urbaniser.

Monsieur de ROUX rappelle que ces zones, définies au Plan Local d'Urbanisme, se situent dans le prolongement de la ZI des Brandes et de la ZA des Nattiers.

Monsieur HANNIER souligne le passage de camions dans le Chemin de Chez Nattier desservant les anciens Ets SIMEP qui occasionnent des nuisances aux habitations.

Monsieur de ROUX indique que si ce secteur peut être intégré dans le nouvel aménagement cela permettrait de réaliser une desserte intérieure par la ZA des Nattiers.

Madame FALLOURD demande, par rapport aux habitations et au cadre de vie, quels types d'entreprises pourraient s'installer.

Monsieur de ROUX indique que par rapport aux habitations existantes on doit y installer des entreprises non polluantes.

Madame LAFONT souligne que cette zone se situe non loin de Chez Labbé.

Madame FALLOURD propose la plantation d'arbres et de haies. Monsieur de ROUX indique en effet que cela permettrait de résoudre en partie le problème d'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la poursuite de l'étude de l'aménagement d'une zone artisanale dans ce secteur et mandate le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2011

Monsieur de ROUX demande à Monsieur GODARD de bien vouloir présenter ce dossier.

Monsieur GODARD rappelle que la 4^{ème} édition du Salon du Livre aura lieu les 12 et 13 Mars 2011.

L'année 2011 correspond au 20^{ème} anniversaire du jumelage de la commune voisine de COURCOURY avec celle de PAMPILHOSA au Portugal.

Chaniers en partenariat avec COURCOURY a donc axé le salon du livre 2011 sur la littérature et la culture portugaises.

Les courriers ont été envoyés aux auteurs ; certains ont déjà répondu.

L'affiche est réalisée par la Saintonge Romane.

Monsieur HANNIER précise que le Comité de Jumelage a décidé de prendre en charge le déplacement des auteurs portugais.

Quelques jours avant le salon, des animations seront effectuées dans les écoles de CHANIERES et de LA CHAPELLE DES POTS.

Madame GRELET précise que Christian ROBIN interviendra à l'Ecole de la Chapelle des Pots, Marie-Claire TESSIER et Bruno HEITZ à l'Ecole Pasteur, Corinne MONGET à l'Ecole Maternelle Ronsard et Bruno HEITZ à l'Ecole Elémentaire Ronsard.

Les Ecoles de COURCOURY et LES GONDS participeront aux animations mises en place à la médiathèque.

Madame GRELET indique qu'une action devait être menée au Collège Agrippa d'Aubigné avec Benoît Judde mais le montant des honoraires demandés par l'auteur n'ont pas permis de donner une suite favorable.

Monsieur HANNIER précise que les animations intéressant principalement le Portugal seront organisées à la médiathèque.

Le budget prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Location matériel	300.00 €	Subventions	
Frais de Transport	1 200.00 €	Saintonge Romane	900.00 €
Bus pour écoles	200.00 €	(Région)	
Animation Intervenants	700.00 €	Département	1 000.00 €
Frais de déplacement	500.00 €	Comité de Jumelage	500.00 €
Hébergement Hôtel, Cadeaux d'accueil	100.00 €	de Courcoury (frais déplacement et Cadeaux d'accueil)	100.00 €
Restauration	600.00 €	DRAC	500.00 €
Traiteur			
Personnel	700.00 €		
Achat de Livres	200.00 €		
Achat de livres Ecoles	100.00 €		
Communication		Mairie de CHANIERES	1 850.00 €
Banderole	150.00 €		
Affiches Programmes	250.00 €	SPONSORS	700.00 €
Affranchissements	200.00 €		
Frais de Réception	200.00 €		
Impression cartons d'invitation	150.00 €		
	5 550.00 €		5 550.00 €

Les partenaires envisagés sont la Saintonge Romane dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (2007-2013), le Conseil Général, la DRAC, les sponsors : commerçants et entreprises locales.

Il convient donc de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Saintonge Romane et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter les subventions nécessaires au financement du salon du livre 2011 auprès de la Saintonge Romane et du Conseil Général.

CONVENTION TRIPARTITE : Mairie de ST SEVER, MAIRIE DE CHANIER, AS FOOT de CHANIER

Monsieur de ROUX indique que l'AS FOOT de Chaniers comprend 150 licenciés.

Il s'avère qu'un 3ème terrain de foot est nécessaire pour assurer les entraînements afin de préserver le terrain de La Touche.

La Commune de SAINT SEVER DE SAINTONGE accepte de mettre à la disposition du club de Chaniers son terrain de foot avec les équipements moyennant une participation de la Commune de Chaniers d'un montant de 400 € pour la période du 15 Octobre 2010 au 5 Septembre 2011.

Pour ce faire, une convention tripartite fixant les conditions d'utilisation, est nécessaire.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la mairie de SAINT SEVER et l'AS Foot de Chaniers.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la délibération du 06.09.2010 décidant de modifier le tableau des effectifs en raison de l'avancement au Grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Octobre 2010 de Mme GRATIOT Marianne, Adjoint administratif 2^{ème} classe à la suite de la réussite au concours.

Cet avancement de grade ne pouvant intervenir qu'à compter du 1^{er} Février 2011, il convient de rectifier cette délibération.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur de ROUX annonce que Mlle AUDAIRE Catherine et Mme GIMON Loetitia ont réussi l'examen professionnel de rédacteur.

QUESTIONS DIVERSES

Virements de crédits :

Suite à l'évolution des logiciels des élections et des actes d'état civil, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- Art 2183-227 – Acquisition matériel informatique : + 1 800 page du budget impactée 22

- Art 2315-228 – Travaux de voirie : - 1 800 page du budget impactée 23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux virements de crédits proposés.

REMBOURSEMENT PAR GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Médiathèque Municipale de Chaniers a organisé une exposition sur les loups avec du matériel prêté par la Médiathèque départementale d'une valeur de 1126.33 €, au cours de laquelle des panneaux plastifiés avaient été endommagés.

Les assurances GROUPAMA propose un remboursement de 199 € (franchise déduite).

Le Conseil Municipal accepte le remboursement proposé par les assurances GROUPAMA.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur FOURRÉ indique que cette année, il n'y aura pas de Téléthon à Chaniers.

- Monsieur GRAVELLE rappelle que la plantation de haies se déroulera les 26, 27 et 29 Novembre prochains.

Madame FALLOURD propose que l'ensemble des conseillers participe à cette action.

- Monsieur GATINEAU indique qu'il a étudié l'agrandissement du site cinéraire du cimetière.

Actuellement le cimetière de Chaniers est doté d'un jardin du Souvenir et de 2 columbariums. Il propose d'en construire un troisième et de créer un espace dédié à des concessions de 1 m² destinées à accueillir des cavurnes. Or, ce projet se situe à l'endroit du «carré des indigents» où il y a 2 sépultures.

Monsieur de ROUX indique que même si juridiquement on peut déplacer ces sépultures sans en informer les familles, il n'est pas question d'agir de la sorte et il convient de prendre contact avec les familles puisque les tombes sont entretenues.

Madame CHARRIER demande qui construira le columbarium. Monsieur GATINEAU indique que la structure sera réalisée par les employés communaux.

Il propose que le Conseil fixe lors d'une prochaine séance le prix des concessions de 1 m².

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'agrandissement du site cinéraire.

- Monsieur HANNIER rappelle que le Repas des Aînés a lieu le samedi 13 Novembre et que la mise en place de la salle est prévue le vendredi après-midi.

- Madame GRELET demande ce qu'il advient du Conseil des Sages. Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil des Sages a donné son avis sur l'intercommunalité mais qu'il peut être saisi sur d'autres sujets.

- Pour ce qui est du dossier de la Communauté d'Agglomération, Monsieur de ROUX indique qu'il n'a reçu aucune réponse au courrier qu'il a adressé au Maire de Saintes et aux maires des communes de la CDC du Pays Santon. Il rappelle que cette lettre posait les questions suivantes :

- 1) Quelles seraient les compétences transférées à la CDA
- 2) Quels sont les projets susceptibles d'être retenus par la CDA notamment les sites culturels et sportifs, le problème du bâti des écoles, la voirie communautaire et comment tout cela sera financé.
- 3) Quels bénéfices les communes adhérentes vont-elles en retirer.

Madame GRELET demande quand la CDA doit être formée.
Monsieur de ROUX indique que cela se fera lorsque les communes le souhaiteront. Cependant si le Préfet dans le cadre de l'organisation du territoire décide d'intégrer Chaniers dans une CDC existante, il devra prendre ses responsabilités quant au passif qu'il forcera à souscrire mais il n'a pas le pouvoir de créer des charges nouvelles.

Madame GRELET constate que depuis la réunion qu'il y a eu il y a un an, rien n'a bougé.

Monsieur HANNIER indique qu'il avait été question de se réunir avec les maires des communes concernées.

Monsieur de ROUX répond que les Maires doivent lui adresser une réponse via le Président de la CDC.

- Madame FALLOURD rappelle au Conseil la soirée Théâtre le 20 Novembre prochain au cours de laquelle sera présentée la pièce écrite par Muriel Robin et Pierre Palmade « Ils s'aiment ».

La séance est levée à 22 h 50

La secrétaire de séance,

Patrice MACHEFERT

-